

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 23/003/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 06/06 (ASA 23/002/2006 du 6 janvier 2006)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRISONNIERS D'OPINION / DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS MENACÉS

### CAMBODGE

**Kem Sokha (h)**, président du Centre cambodgien pour les droits de l'homme (*Cambodian Center for Human Rights, CCHR*)

**Pa Nguon Teang (h)**, directeur par intérim du CCHR, directeur d'une station de radio

**Rong Chhun (h)**, président de l'Association des enseignants cambodgiens indépendants (*Cambodian Independent Teachers Association, CITA*)

**Mam Sonando (h)**, directeur de Radio Beehive

**Yeng Virak (h)**, directeur du Centre cambodgien d'éducation juridique (*Community Legal Education Center, CLEC*)

**Chea Mony (h)**, président du Syndicat libre des travailleurs

**Ea Channa (h)**, vice secrétaire-général du Mouvement des étudiants pour la démocratie

**Men Nath (h)**, président de l'Association des fonctionnaires cambodgiens indépendants

**Prince Sisowath Thomico (h)**, secrétaire du roi Sihanouk, l'ancien monarque

**Say Bory (h)**, conseiller du roi Sihanouk

---

Londres, le 13 janvier 2006

Yeng Virak, le directeur du Centre cambodgien d'éducation juridique (*Community Legal Education Center, CLEC*), a été libéré sous caution le 11 janvier. Il doit répondre du chef de diffamation en raison des critiques apparemment dirigées contre le gouvernement sur une banderole brandie le 10 décembre, lors d'un rassemblement marquant la Journée internationale des droits de l'homme. Le juge d'instruction aurait conclu que Yeng Virak n'avait rien à voir avec cette banderole, néanmoins, les charges n'ont pas été abandonnées. Au Cambodge, la diffamation est une infraction pénale passible d'un an d'emprisonnement.

Kem Sokha et Pa Nguon Teang doivent répondre des mêmes charges. En vertu de la Loi cambodgienne, ils peuvent rester jusqu'à six mois derrière les barreaux en attendant d'être jugés. Kem Sokha, président du Centre cambodgien pour les droits de l'homme (*Cambodian Center for Human Rights, CCHR*), a été arrêté dans les bureaux de cette organisation à Phnom Penh, la capitale, le 31 décembre. Yeng Virak a été appréhendé à son bureau deux heures plus tard. Pa Nguon Teang, directeur par intérim du CCHR, a été arrêté dans la province de Stung Treng, le 4 janvier 2006, avant d'être conduit à Phnom Penh.

Mam Sonando, directeur de Radio Beehive (Sambok Khmum), a été interpellé le 11 octobre 2005 au sujet de l'interview d'un groupe basé à Paris, le Comité des frontières du Cambodge, qui a critiqué la politique frontalière du gouvernement. Il a été inculpé de diffamation, de désinformation et d'incitation à commettre des infractions, et encourt plusieurs années d'emprisonnement.

Le 14 octobre, des mandats d'arrêt ont été décernés contre quatre chefs de file du Conseil de surveillance du Cambodge, un groupe de pression proche du Parti de Sam Rainsy qui avait signé une déclaration critiquant l'accord frontalier avec le Viêt-Nam. Rong Chhun, président de l'Association des enseignants cambodgiens indépendants (*Cambodian Independent Teachers Association, CITA*), a été appréhendé le lendemain alors qu'il tentait de fuir le pays. Il doit répondre des charges de diffamation et d'incitation à commettre des infractions, et risque plusieurs années de prison. Chea Mony, Ea Channa et Men Nath se sont réfugiés à l'étranger.

Amnesty International considère Kem Sokha, Pa Nguon Teang, Rong Chhun et Mam Sonando comme des prisonniers d'opinion.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La coalition gouvernementale au pouvoir depuis juillet 2004, avec à sa tête le Premier ministre Hun Sen, a accentué sa politique de répression de la dissidence pacifique au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Le Cambodge est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ainsi qu'à tous les autres grands traités internationaux relatifs aux droits humains. Il s'est donc engagé à respecter et à protéger les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, qui sont également inscrits dans sa Constitution.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites que vous vous réjouissez de la libération sous caution de Yeng Virak, et appelez les autorités cambodgiennes à abandonner les charges pénales retenues contre cet homme ;

– exhortez-les à libérer immédiatement et sans condition les prisonniers d'opinion Kem Sokha, Pa Nguon Teang, Rong Chhun et Mam Sonando, détenus alors qu'ils n'ont fait qu'exprimer pacifiquement leurs convictions ;

– demandez-leur de retirer les plaintes déposées contre toutes les personnes qui n'ont fait qu'exprimer pacifiquement leur divergence d'opinion ;

– priez les autorités de veiller à ce que tous les Cambodgiens puissent exercer les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

**APPELS À :**

**Premier ministre :**

Hun Sen  
Prime Minister  
Office of the Prime Minister  
Phnom Penh, Cambodge

**Fax :** +855 12 813 781 / +855 23 360 666 (*via* le Conseil des ministres)

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

**Vice-Premier ministre et co-ministre de l'Intérieur :**

Sar Kheng  
Ministry of Interior  
275 Norodom Bvd  
Phnom Penh

Cambodge

**Fax :** +855 23 21 27 08 / +855 23 726 052

**Formule d'appel :** *Dear Deputy Prime Minister,* / Monsieur le Ministre,

**COPIES aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays ou région.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 24 FÉVRIER 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*